

MAIRIE DE VERS-PONT-DU-GARD (30210)

CONSEIL MUNICIPAL

MENTION DE LA CONVOCATION AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convocation du 15 avril 2026

La convocation a été adressée individuellement de manière dématérialisée à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion qui aura lieu le 28 avril 2026, à 19h00.

Le Maire,
Laurent MILESI

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28/04/2026

Nombre de Conseillers

En exercice : **19**

Présents : 15 /16

Votants : 17/19

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril à 19 heures 00 minutes,
Le Conseil Municipal de la Commune de VERS-PONT-DU-GARD,
dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la
maison de la pierre, lieu extraordinaire de ses séances, sous la
présidence de monsieur Laurent MILESI, Maire

ETAIENT PRESENTS :

Laurent MILESI, Karine PLAUT, Jean-Luc ZULBERTY, Sybil LABROUVE, Marc POULON, Marie-Laurence
BRUNEL, Loïc GAGLIANO, Karine SERRE, Fabrice ALARCON, Jean-Louis RIVAUD, Norine MOREAU,
Florian AVIGNON, Nicolas BOSC, Laurence TONDU, Florian AVIGNON

AVAIENT DONNE PROCURATION :

Philippe DALLA COSTA à Sybil LABROUVE
Mickaël CHABROL à Stéphanie PERNIN
Anthony FRASSACARO à Laurence. TONDU

ABSENTS :

Stéphanie PERNIN (arrivée pour le point 4- *Affectation des résultats*)

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, ont procédé,
conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, à la désignation de Mme Norine MOREAU en qualité
de secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE 10/04/2026

Vu le projet de Procès-verbal,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le PV de la séance du 10 AVRIL 2026

Le conseil municipal :

- Vu le CGCT
- Ouï monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à

Voix Pour : 13

Voix contre : 1 (N. BOSC)

Abstention : 3 (Florian AVIGNON, Anthony FRASSACARO, Laurence TONDU)

Approuve le procès-verbal de la séance du 10 avril 2026

2. DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

MONSIEUR LE MAIRE informe le conseil municipal :

Concernant les dépenses, il n'y en a pas eu. Jusqu'à présent, on attendait d'avoir les codes pour pouvoir donner validation au secrétariat de faire les dépenses. Les premières dépenses ont été signées hier matin. Un état de toutes les dépenses engagées sera fait lors du prochain conseil, sachant que dans le cadre de cette mandature, aucune dépense n'a été engagée, qui n'était pas engagée le précédent mandat.

Concernant les DIA, c'est la même chose. Le rapport sur les DIA instruites sera transmis lors du prochain conseil municipal.

Le conseil municipal :

- Vu le CGCT
- Ouï monsieur le Maire,
- Prend acte qu'il n'y pas de décision

3. VOTE DES CFU 2025 BUDGET GENERAL ET BUDGET ANNEXES

MONSIEUR LE MAIRE expose :

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- les comptes financiers uniques 2025 de la commune et des budgets annexes

Considérant :

- que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

- que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;

- que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

- que la commune de Vers-Pont-du-Gard a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2025 ;

- les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

- que, dans ce cadre, Monsieur le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Jean-Louis RIVAUD ;

- les comptes financiers uniques présentés et résumés comme suit par le président de séance :

BUDGET PRINCIPAL :

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 321 807,63	1 985 987,35	4 307 794,98
	Recettes réalisées (1)	B	654 031,98	2 069 628,11	2 723 660,09
	Restes à réaliser	C	652 259,80	0,00	652 259,80
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 549 699,35	3 458 447,32	6 008 146,67
	Dépenses réalisées (1)	E	1 828 218,51	1 800 325,65	3 628 544,16
	Restes à réaliser	F	528 769,97	0,00	528 769,97
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-1 174 186,53	269 302,46	-904 884,07
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	227 891,76	1 472 459,97	1 700 351,73
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-946 294,77	1 741 762,43	795 467,66
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	123 489,83	0,00	123 489,83
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-822 804,94	1 741 762,43	918 957,49

BUDGET ASSAINISSEMENT

Recettes	Prévision budgétaire totale	A	68 233,72	202 613,33	270 847,05
	Recettes réalisées (1)	B	63 182,18	175 350,93	238 563,11
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	75 711,44	350 112,30	425 823,74
	Dépenses réalisées (1)	E	24 348,12	242 096,26	266 444,38
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	38 834,06	-66 715,33	-27 881,27
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	7 477,72	147 498,97	154 976,69
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	46 311,78	80 783,64	127 095,42
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	46 311,78	80 783,64	127 095,42

LOCAUX COMMERCIAUX

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	10 277,91	31 000,00	41 277,91
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	30 445,60	30 445,60
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	24 000,00	86 018,15	110 018,15
	Dépenses réalisées (1)	E	23 434,39	5 244,78	28 679,17
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-23 434,39	25 200,82	1 766,43
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	13 722,09	55 018,15	68 740,24
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-9 712,30	80 218,97	70 506,67
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-9 712,30	80 218,97	70 506,67

Il est proposé au conseil municipal,
De les voter séparément, ou en même temps.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité, décide de voter les CFU en même temps.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
à 4 Voix Pour (L. TONDU, N. BOSC, A. FRASSACARO, F. AVIGNON)
12 Abstentions

DECIDE de s'abstenir de voter les CFU 2025

4. AFFECTATION DES RESULTATS 2025

MONSIEUR LE MAIRE expose : Après examen des CFU du budget général et budgets annexes de l'exercice considéré, il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de l'exercice 2025, ainsi qu'il suit :

Budget principal : Besoin de financement d'investissement
795 467,66 € au compte 002 Excédent de Fonctionnement reporté
946 294,77€ au compte 1068

Budget annexe de l'assainissement : Résultats positifs. Pas besoin de financement d'investissement
80 783,64€ au compte 002 Excédent de Fonctionnement reporté
46 311,78€ au compte 001 Excédent d'Investissement reporté

Budget annexe des locaux commerciaux : Besoin de financement d'investissement
70 506,67€ au compte 002 Excédent de Fonctionnement reporté
9 712,30€ au 1068

Le conseil municipal :
• Vu le CGCT
• Ouï monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à

Voix Pour : 15

Voix contre : 0

Abstention : 4 (Florian AVIGNON, Anthony FRASSACARO, Nicolas BOSC, Laurence TONDU)

- DECIDE d'affecter les résultats 2025 du budget principal et des budgets annexes comme proposé par le Maire ci-dessus

5. VOTE DES TAUX 2026

MONSIEUR LE MAIRE expose : En application de l'article 1639A du Code Général des Impôts, le conseil municipal doit délibérer sur les taux d'imposition.

Il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition et donc de voter les taux suivants :

Taxe foncière bâti : 37.85 %

Taxe foncière non bâti : 50.40 %

Taxe d'Habitation : 12.15 %

Monsieur le Maire rappelle en outre que la délibération 20230928-11 prise par le conseil municipal et fixant le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 60 % est maintenue.

Le conseil municipal :

- Vu le CGCT,
- Vu la proposition
- Ouï monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à

L'Unanimité

- DECIDE de maintenir les taux au même niveau que l'année N-1, à savoir :

Taxe foncière bâti : 37.85 %

Taxe foncière non bâti : 50.40 %

Taxe d'Habitation : 12.15 %

6. VOTE BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES 2026

MONSIEUR LE MAIRE expose : Les recettes de fonctionnement sont de 1 816 000 euros sur l'année 2025. Elles sont en hausse de 7,3 % depuis 2021. Elles sont constituées par : les impôts locaux pour 1 229 000 euros, les dotations de l'Etat pour 346 000 euros, et les ventes et les services pour 239 000 euros.

Les dépenses de fonctionnement, ce sont les charges de personnel plus les charges à caractère général, c'est-à-dire tous les contrats de maintenance, tout le fonctionnement de la commune. C'est 1 547 000 euros.

Elles sont en hausse de 15,2 % depuis 2021. De là, on dégage une capacité d'autofinancement qui permet de financer les investissements de la commune. Aujourd'hui, cette CAF est de 269 000 euros. Elle a baissé de 22,9 % depuis 2021.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par 50 % en dépenses de personnel pour 780 000 euros, des charges à caractère général pour 545 000 euros, des charges de gestion courante pour 189 000 euros et des charges financières à hauteur de 31 000 euros.

La trésorerie réelle disponible aujourd'hui est de 977 000 euros. Elle a baissé fortement depuis 2024 parce qu'on avait des recettes exceptionnelles. Elle est inférieure à la trésorerie disponible en 2014 et loin des 1,9 millions qui étaient annoncés dans les différents bulletins municipaux.

Nous avons donc une CAF brute en 2025 de 269 000 euros et une CAF nette de 129 000 euros. La capacité de désendettement est de 5,15 ans. Nous sommes dans la moyenne.

Le montant des investissements qui ont été réalisés l'année dernière était de 1 500 000€. Cela correspond au bâtiment de l'ancienne école et les restes de travaux notamment sur l'école. Nous avons touché des subventions à hauteur de 167 000€, et d'autres sont à venir.

On a un remboursement d'emprunt qui est de 140 000€ par an. La dette financière aujourd'hui sur le budget principal est d'1 387 000 euros. A cela il faut ajouter la dette des locaux commerciaux à hauteur de 480 000 euros. Le ratio d'endettement est de 0,76.

Il y a eu des investissements importants de 1,5 millions d'euros. Ce n'est pas la capacité de financement qui permet de financer les investissements, ça a été la vente du patrimoine bâti. L'autofinancement net redevient positif en 2025 mais il n'est que de 129 000 euros ce qui ne nous permet pas d'avoir des capacités d'emprunt importantes. Il faudra donc trouver des sources de revenus supplémentaires et surtout baisser des charges dans le budget de fonctionnement pour redonner des capacités de financement.

C'est pourquoi, concernant le budget, on a pris la décision de reporter le budget de 2025 sur cette année.

En fonctionnement, on a lissé ce qu'il y avait en 2025 sans faire de modifications.

En 'investissement, on a prévu une ligne budgétaire sur la rénovation du stade, une ligne budgétaire sur la rénovation de la toiture de l'église, l'achat du véhicule pour le policier municipal et la création d'un budget annexe pour le rachat de l'OAP Sud Village.

Ce sont des éléments qui étaient prévus dans notre programme de campagne et ils feront l'objet d'une décision modificative du budget entre le mois de juin et le mois de juillet,

BUDGET PRINCIPAL

Les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'Investissement s'équilibrent ainsi :

Compte	Libellé	2026
F	FONCTIONNEMENT	
D	DEPENSE	2 629 952,65
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	645 300,00
6042	Mandat facturés des repas cantines	70 000,00
60611	Eau et assainissement	6 000,00
60612	Energie - Electricité	65 000,00
60621	Combustibles	3 000,00
60622	Carburants	10 000,00
60623	Alimentation	6 000,00
60624	Produits de traitement	1 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00
60631	Fournitures d'entretien	4 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	13 000,00
60633	Fournitures de voirie	1 000,00
60636	Vêtements de travail	5 000,00
6064	Fournitures administratives	4 000,00
6067	Fournitures scolaires	11 000,00
6068	Autres matières et fournitures	3 000,00
611	Contrats de prestations de services	110 000,00
61221	Matériel roulant	0,00
61228	Autres	0,00
6132	Locations immobilières	1 000,00
61351	Matériel roulant	0,00
61358	Autres	0,00
61521	Terrains	4 000,00
615221	Bâtiments publics	6 000,00
615228	Autres Bâtiments	3 000,00
615231	Voies	15 000,00
615232	Réseaux	1 000,00
61551	Matériel roulant	6 000,00
61558	Autres biens mobiliers	1 000,00
6156	Maintenance	105 000,00
6161	Multirisques	27 000,00
6162	Assurance obligatoire dommage-construction	0,00
6168	Autres	2 000,00
6182	Documentation générale et technique	2 000,00
6184	Versement a des organismes de formation	0,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00
62268	Autres honoraires conseils	3 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	20 000,00
6228	Divers	0,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	20 000,00
6234	Réceptions	0,00
6236	Catalogues et imprimés et publications	0,00
6237	Publications	7 000,00
6238	Divers	16 000,00
6241	Transport de biens	10 000,00
6248	Divers	6 200,00
6251	Voyages et déplacements	1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	4 000,00
6262	Frais de télécommunications	11 000,00
627	Service bancaire et assimilés	500,00
6281	Concours divers	500,00
6282	Frais de gardiennage (église, forêt et bois communaux)	4 100,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 000,00

6284	Redevances pour services rendus	6 000,00
62875	Aux communes membres du GFP	13 000,00
62876	Au GFP de rattachement	32 000,00
63512	Taxes foncières	4 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	862 000,00
6218	Autres personnel extérieur	0,00
6332	Cotisations versées au FNAL	500,00
6336	Cotisations aux CDG et CNFPT	9 000,00
6338	Autres impôts taxes et versements assimilés sur ré	0,00
64111	rémunérations principales	380 000,00
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de re	500,00
64113	NBI	4 500,00
64118	Autres indemnités	85 000,00
64131	Rémunérations	94 000,00
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de re	500,00
64138	Primes et autres indemnités	11 000,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	1 000,00
6415	Congés payés	2 500,00
64168	Autres indemnités	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	103 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	120 000,00
6454	Cotisations aux assedic	4 500,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	28 500,00
6456	Versement au FNC du supplément familial	6 500,00
64731	Versées directement	3 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 500,00
6478	autres charges sociales diverses	4 500,00
6488	Autres	1 000,00
23	VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT	266 631,33
23	Virement à la section d'investissement	266 631,33
42	OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRI	0,00
675	valeur comptable des immobilisations cédées	0,00
6761	différence sur réalisation transférées en investisseme	0,00
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations d	0,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	823 521,32
65131	Bourses	3 000,00
65132	Prix	1 000,00
65134	Aides	0,00
65311	Indemnités de fonctions	74 000,00
65313	Cotisations de retraite	8 500,00
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	9 000,00
65315	Formation	2 000,00
653172	Cotisations au fond de financement de l'allocation d	1 000,00
6553	Service d'incendie	60 000,00
65568	Autres contributions	10 000,00
657351	GFP de rattachement	0,00
657363	à caractère administratif CCAS	20 000,00
65741	Ménages	0,00
65742	Entreprises	0,00
65748	Autres personnes de droit privé	28 000,00
6583	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0,00
65888	Autres	607 021,32
66	CHARGES FINANCIERES	32 500,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	32 000,00
6618	Intérêts lignes de trésorerie	500,00
6686	Autres	0,00
67	CHARGES SPECIFIQUES	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVIS	0,00

6665	Dotations aux provisions pour risques et charges fin	0,00
R	RECETTE	2 629 952,65
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	795 467,66
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	795 467,66
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	50 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	50 000,00
6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale et	0,00
42	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRI	0,00
7761	Différence sur réalisation transférées en investisse	0,00
7768	Neutralisation des amortissements dépréciations et	0,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VEI	165 720,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	500,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public commu	5 000,00
7062	Redevances et droits des services à caractère cultu	0,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d	65 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	80 000,00
70848	Aux autres organismes	0,00
70878	Par des tiers POSTE	14 220,00
73	IMPOTS ET TAXES	282 924,00
73211	Attributions de compensation	282 924,00
732221	Fonds de péréquation des ressources intercommuni	0,00
73223	Fonds départemental des DTMO pour les communi	0,00
738	Autres impôts et taxes	0,00
731	FISCALITES LOCALES	920 858,18
73111	Impôts directs locaux	862 901,00
73118	Autres contributions directes	2 401,00
73123	Taxe communale additionnelle aux droits de mutatio	0,00
73132	Taxe sur les pylones électriques	39 809,00
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	15 747,18
7318	Autres	0,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	353 982,81
74111	Dotation forfaitaire	74 156,00
741121	Dotation de solidarité rurale bourg et péréquation	191 000,00
741127	Dotation nationale de péréquation	16 861,00
742	Dotation aux élus locaux	4 188,00
744	FCTVA	9 885,81
74718	autres	11 000,00
74833	Etat - Compensation au titre des exonérations des b	26 599,00
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations de tai	0,00
748388	Fonds départemental 2024 de péréquation taxe add	0,00
748374	Biodiversité et aménités rurales	15 283,00
7484	Dotation de recensement	0,00
74888	Autres attributions et participations	5 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	61 000,00
752	Revenus des immeubles loyer	60 000,00
75821	excédent de budget annexes à caractères administ	0,00
758861	Règles dotées de la seule autonomie financière	0,00
75888	Autres	1 000,00
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00
761	Produits de participations	0,00
77	PRODUITS SPECIFIQUES	0,00
773	Mandats annulés sur antérieurs	0,00
775	Produits cessions immobilisations	0,00

7788	Produits exceptionnels divers	0,00
I	INVESTISSEMENT	0,00
D	DEPENSE	2 101 240,77
1	SOLDE D'INVESTISSEMENT REPORTE	346 294,77
1	Solde d'investissement reporté	346 294,77
40	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRI	0,00
192	Plus ou moins valeur sur cession d'immobilisation	0,00
196	Neutralisation des amortissements dépréciations et	0,00
41	OPERATIONS PATRIMONIALES	5 000,00
21312	Batiments scolaires	5 000,00
21318	Autres batiments publics	0,00
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00
10226	Taxe d'aménagement et versement pour sous-dens	0,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	9 546,00
13461	Dotation d'équipement des territoires ruraux	9 546,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	141 000,00
1641	Emprunts en euros	141 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	116 000,00
202	Frais liés à la réalisation des documents Urbanisme	30 000,00
2031	Frais d'études	80 000,00
2051	Concessions et droits similaires	0,00
2068	Autres immobilisation incorporelles	6 000,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	61 000,00
204181	Biens mobiliers, matériel et études	61 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	822 400,00
2111	Terrain nus	2 500,00
2116	Cimetière	3 500,00
2118	Autres terrains	9 000,00
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	27 000,00
21311	Batiments administratifs	86 000,00
21312	Batiments scolaires	0,00
21314	Batiments culturels et sportifs	0,00
2131201	Batiments scolaires étude préalable	0,00
2131202	Batiments scolaires honoraires MO	3 500,00
2131203	Batiments scolaires honoraires autres	10 000,00
2131204	Batiments scolaires structure	0,00
2131205	Batiments scolaires clos couvert	0,00
2131206	Batiments scolaires aménagement intérieur	0,00
2131207	Batiments scolaires équipements techniques	16 000,00
2131208	Batiments scolaires aménagements extérieurs	9 000,00
2131209	Batiments scolaires équipements mobiliers	0,00
2131211	Anciennes Ecoles études préalables	0,00
2131212	Anciennes Ecoles honoraires MO	40 000,00
2131213	Ancienne Ecole honoraires autres	2 000,00
2131214	Ancienne Ecole Structure	5 000,00
2131215	Ancienne Ecole Clos couvert	5 000,00
2131216	Ancienne Ecole Aménagement intérieur	16 000,00
2131217	Ancienne école équipements techniques	2 000,00
2131218	Ancienne Ecole aménagement extérieur	160 000,00
2131219	Ancienne Ecole équipements mobiliers	5 000,00
21314	Batiments culturels et sportifs	0,00
21318	Autres batiments publics	35 000,00
21321		24 000,00
21351		8 400,00
2138	Autres constructions	5 000,00
2151	Réseaux de voirie	0,00
215101	Réseaux de voirie -Autres	43 000,00
215102	Réseaux de voirie -Etudes Ecole	0,00

215103	Réseaux de voirie -réseaux Ecole	5 500,00
215104	Réseaux de voirie -Aménagement voie publique	0,00
215105	Réseaux de voirie -Travaux hydraulique école	0,00
2152	Installations de voirie	39 000,00
21534	Réseaux d'électrification	50 000,00
21538	autres reseaux	50 000,00
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense d	1 000,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	7 000,00
2181	Installation et aménagement agencement divers	30 000,00
21828	Matériel de transport	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	10 000,00
21838	Autres matériels informatique	10 000,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 000,00
2185	Matériels de téléphonie	1 000,00
2186	Cheptel	0,00
2188	Autres	100 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
2316	Restauration de biens historiques et culturels	
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A	0,00
261	Titres de participations	0,00
R	RECETTE	2 101 240,77
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT	0,00
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT	0,00
21	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEME	266 631,33
21	Virement de la section de fonctionnement	266 631,33
24	PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00
24	Produits de cessions d'immobilisations	0,00
40	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRI	0,00
192	Plus ou moins value sur cession d'immobilisation	0,00
2031	Frais d'études	0,00
2117	Bois et forêts	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00
21321	Immeubles de rapport	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00
2804181	Biens mobiliers ,matériels et études	0,00
28152	Installations de voirie	0,00
281838	Autres matériel informatique	0,00
40	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 066 140,64
10222	F.O.T.V.A.	104 845,87
10226	Taxe d'aménagement et versement pour sous-dens	15 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	946 294,77
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	767 878,80
13178	Autres fonds européens	0,00
1328	Autres	19 950,00
1321	Etats et établissement nationaux	109 683,00
1322	Régions	73 078,00
1323	Départements	151 167,80
13271	fonds sociaux européen	0,00
1328	Autres	
1335	Amendes de radars automatiques et amendes de po	0,00
13461	Dotaton d'équipement des territoires ruraux	350 000,00

1348	Autres	64 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00
165		590,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00
2117	Bois et forêts	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00

BUDGET ASSAINISSEMENT

Les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent ainsi :

Compte	Libellé	BP 2028
F	FONCTIONNEMENT	
D	DEPENSE	275588,12
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	
604	Achat d'études, prest. de services, équipements et travaux	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie...)	10000
61523	Réseaux	2000
6156	Maintenance	21000
6231	Annonces et insertions	
627	Service bancaire et assimilés	
62871	à la collectivité de rattachement	
6289	Autres services extérieurs	100000
23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
23	Virement à la section d'investissement	
42	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	49100,12
86	CHARGES FINANCIERES	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	
6668	Autres	57000
87	CHARGES EXCEPTIONNELLES	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	
6652	Subventions exceptionnelles d'équipement	12273
6653	Remboursement relatif aux intérêts de la dette	14615
678	Autres charges exceptionnelles	
88	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS	
6965	Dotations aux provisions pour risques et charges financiers	
R	RECETTE	275588,12
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	30753,64
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
7769		
747	Quote part des subventions d'investissements transférée au compte de résultat	22413,33
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	
70611	Redevance d'assainissement collectif	173491,15
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
773	Mandats annulés sur exercice antérieur	
I	INVESTISSEMENT	
D	DEPENSE	131614,59
1	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT	
1	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
139111	Agence de l'eau	14707,48
139118	Autres	2090
13913	Départements	1326,45
139188	Autres	4629,4
198		
21532	Réseau d'assainissement	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
13118	Autres subventions d'équipement d'état	48000
18	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
1841	Emprunts en euros	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
2031	Frais d'études	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
2128	Autres terrains	
21522	Réseau d'assainissement	68001,26
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	
R	RECETTE	131614,59
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT	
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT	46911,78
21	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
21	Virement à la section d'investissement	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
28031	Frais d'études	1328,58
2804181		
28128	Autres agencements et aménagements	
28163	Installations à caractère spécifique	47171,19
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	
10222	F.C.T.V.A.	14082,08
1068	Autres réserves	22120,63
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
13111	Agence de l'eau	
13118	Autres	
1313	Départements	
18	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	

LOCAUX COMMERCIAUX

Les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent ainsi :

Compte	Libellé	BP 2026
	FONCTIONNEMENT	
D	DEPENSE	101 506,67 €
61522	entretiens et réparation sur bien immobilier	3000
61558	entretiens et réparation sur bien mobilier	2000
6156	Maintenance	5000
23	Virement à la section d'investissement	24000
65888	Autres	63 406,67 €
66111	Interets regles a l'écheances	4100
R	RECETTE	101 506,67 €
2	RESULTATS FONCTIONNEMENT REPORTEE	70506,67
75	PRODUITS DES SERVICES.DU DOMAINE ET VENTE DIVERS	31000
	INVESTISSEMENT	0
D	DEPENSE	33 712,30 €
1	Solde execution investissement reporte	9712,3
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	24000
R	RECETTE	33 712,30 €
21	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	24 000 €
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	9712,3

Le conseil municipal :

- Vu le CGCT
- Vu les propositions de budgets 2026
- Ouï monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à

Voix Pour : 15

Voix contre : 4 (Florian AVIGNON, Anthony FRASSACARO, Nicolas BOSC, Laurence TONDU)

Abstention : 0

- ADOPTE le budget principal et les budgets annexes 2026 dans les conditions proposées par monsieur le Maire

7. CREATION DES COMMISSIONS

MONSIEUR LE MAIRE expose aux membres du conseil municipal que le conseil municipal peut créer des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative de ses membres. Ces commissions sont présidées de droit par le maire. Lors de leur première réunion, elles désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider en cas d'absence ou d'empêchement du maire.

En application de l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales et pour les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris la commission d'appel d'offres, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée municipale.

Ceci étant rappelé, il est proposé au conseil municipal la création de 5 commissions composées chacune de 4 membres, en fonction des différentes compétences attribuées à la commune comme suit :

- Agriculture
- Village Fleuri
- Culture
- Marchés
- Commission spéciale Finances et commande publique

Il est également proposé au conseil municipal de procéder à l'élection des membres des commissions ainsi créées.

En application de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à un vote à bulletin secret, sauf si le conseil municipal, à l'unanimité, en décide autrement.

Le conseil municipal :

- Vu le CGCT
- Ouï monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à

Voix Pour : 15

Voix contre : 0

Abstention : 4 (Florian AVIGNON, Anthony FRASSACARO, Nicolas BOSC, Laurence TONDU)

Article 1^{er} : DECIDE la création de 5 commissions municipales comme exposées ci-avant.

Article 2 : ADOPTE à l'unanimité, conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le vote à main levée pour l'élection des membres des commissions municipales.

Article 3 : CONSTATE les candidatures des listes pour chaque commission

Article 4 : DIT que sont déclarés les membres des commissions suivants :

- Agriculture
 - o Stéphanie Pernin
 - o Karine Plaut
 - o Marie Laurence Brunel
 - o Anthony Frassacaro
- Village Fleuri
 - o Stéphanie Pernin
 - o Loïc Gagliano
 - o Norine Moreau
 - o Laurence Tondou
- Culture
 - o Marc Poulon
 - o Karine Serre
 - o Mickael Chabrol
 - o Nicolas Bosc
- Marchés
 - o Marie Laurence Brunel
 - o Karine Serre
 - o Mireille Espana
 - o Florian Avignon
- Commission spéciale Finances et commande publique
 - o Karine Plaut
 - o Karine Serre
 - o Sybil Labrouve
 - o Laurence Tondou

8. LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS.

MONSIEUR LE MAIRE expose : L'article 1650 du CGI prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune.

La CCID est composée de 7 membres : le maire ou l'adjoint délégué, président, et 6 commissaires.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, le nombre de commissaires est porté de 6 à 8 (soit 9 membres au total).

Les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission

Pour mémoire, depuis le précédent renouvellement, l'obligation de désigner un commissaire extérieur à la commune ou propriétaire de bois est supprimée. Il appartient au maire de vérifier que les personnes proposées sont effectivement inscrites sur l'un des rôles d'impôts directs locaux de la commune.

Les 6 (ou 8) commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFiP) sur une liste de contribuables en nombre double **dressée par le conseil municipal**.

La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter **24** noms :

- 12 noms pour les commissaires titulaires (16 dans les communes de plus de 2 000 habitants) ;
- et 12 noms pour les commissaires suppléants (16 dans les communes de plus de 2 000 habitants).

Il est alors proposé au conseil municipal de proposer les 24 noms suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1 Marc Poulon	13 Stéphane Agricol
2 Jean Luc Zulberty	14 Joel Bordes
3 Jean Louis Rivaud	15 Fabrice Alarcon
4 Thierry Chaudanson	16 Daniel Moine
5 Laurent Lampietro	17 Jérôme Taulelle
6 Loïc Gagliano	18 Jean Michel Fernandez
7 Karine Serre	19 Jean Charle Brunel
8 Marie Laurence Brunel	20 Thierry Rompteau
9 Magalie Zver	21 Nicolas Gonzales
10 Philippe Dalla Costa	22 Sybil Labrouve
11 Norine Moreau	23 Jacque Antczak
12 Thierry Pernin	24 Mickael Chabrol

Le conseil municipal :

- Vu le CGCT
- Ouï monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à

Voix Pour : 18

Voix contre : 0

Abstention : 1 (Nicolas BOSC)

- Approuve la liste des 24 personnes proposées pour la CCID

9. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES.

MONSIEUR LE MAIRE expose : Il s'agit d'une commission qui est réglementée. Cette commission est composée de trois membres de la majorité et deux membres de l'opposition. Le maire et les adjoints ne peuvent pas faire partie de cette commission, et c'est elle qui est en charge de contrôler les listes électorales. Avec les élections il convient de désigner les membres de cette commission.

Le conseil municipal :

- Vu le CGCT
- Vu les propositions
- Ouï monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, à
L'Unanimité

- Approuve la désignation des membres suivants de la commission :

Pour la majorité :

- Mireille Espana
- Stéphanie Pernin
- Marie Laurence Brunel

Pour l'opposition :

- Anthony FRASSACARO
- Nicolas BOSC

10. VOTE DU REGLEMENT INTERIEUR.

MONSIEUR LE MAIRE expose : Le règlement intérieur du conseil municipal est obligatoire pour les communes de 1000 habitants et plus depuis la loi du 7 août 2015. Il y a un délai de six mois à compter de l'installation du conseil pour être mis en place. Donc on a six mois depuis le 27 mars 2026.

C'est le règlement qui précise toutes les modalités de réunion, convocation, droit à l'information, communication des élus, des questions écrites. La base du précédent règlement qui avait été adopté lors du précédent mandat a été repris en y apportant quelques modifications. Sur les questions écrites, il était stipulé qu'elles devaient arriver au maire dix jours avant la convocation du conseil. Ce délai a été ramené à 48 heures. J'estime qu'en 48 heures, je suis en capacité de répondre.

Ensuite, on a souhaité inscrire dans le règlement intérieur que nous souhaitons enregistrer les débats du conseil municipal afin de retranscrire au plus précis les échanges entre les élus. Ce n'est pas une obligation, ça l'est pour les communes de plus de 3500 habitants, mais j'estime que votre parole vaut autant que la nôtre, et quand vous prenez la parole pour vous exprimer sur un sujet, je trouve normal que ce soit retranscrit.

J'ai souhaité également intégrer la commission spéciale finances pour ces questions de déontologie. Elle sera certainement amendée pour la rendre encore plus transparente, mais on a souhaité déjà commencer à l'intégrer à l'intérieur du conseil.

Enfin, le dernier point, c'est notre volonté de donner la parole aux habitants lors des conseils municipaux, une fois que les conseils sont terminés, il y a aussi les ouvertures de commissions à la population qui seront amenées à évoluer au fil du mandat. Il y aura donc régulièrement des créations de commissions,

Le conseil municipal :

- Vu le CGCT
- Ouï monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à

Voix Pour : 18

Voix contre : 0

Abstention : 1 (Nicolas BOSC)

Approuve le règlement intérieur dont un exemplaire figure en annexe de la présente délibération.

11. INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

- Courrier Chambre Régionale des Comptes

Nous avons reçu un courrier de la Chambre régionale des comptes concernant les problématiques d'une dette au syndicat des eaux usées de Remoulins / Saint-Bonnet. La Chambre des comptes nous oblige à régler le différend donc de 2022-2023, 2024-2025, et donc ensuite de prendre en charge chaque année, à commencer par 2026. Ce courrier est à votre disposition. Il y a une quinzaine de pages.

Nous avons discuté avec monsieur FORGET et le Président du syndicat. Ce dernier a accepté que le règlement soit échelonné. Cela nous permet d'éviter une augmentation de la taxe d'assainissement. Un courrier de remerciement sera envoyé au Président du syndicat

- Présidence SIVU DFCI Massif du Gardon

Le SIVU de DFCI du massif du Gardon a élu son bureau. J'ai été élu Président du syndicat. Vers-Pont-du-Gard reprend donc la présidence du SIVU. Il est précisé j'ai fait le choix de diminuer les indemnités du président par deux.

L'ordre du jour est épuisé.: Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 5 juin. A l'ordre du jour, il y aura l'élection des grands électeurs pour les sénatoriales.

Le Maire

L. MILESI



La Secrétaire

N. MOREAU